

L'assurance vie

Un capital libre d'impôt pour que vos proches puissent continuer sans tout recommencer.

L'assurance vie, expliquée simplement.

Vous avez traversé beaucoup pour bâtir cette vie ici.

L'assurance vie garantit que, si vous n'étiez plus là, ceux qui comptent sur vous puissent continuer sans tout recommencer.



Un capital versé à vos proches, libre d'impôt.

En échange d'une prime, l'assureur verse un montant déterminé à vos bénéficiaires à votre décès. Ce montant n'est pas imposable et peut servir à rembourser des dettes, remplacer un revenu ou financer des projets déjà commencés.

Une protection pour une période précise.

La plus abordable. Couvre une durée fixe — 10, 20, 30 ans (T10, T20, T30), ou jusqu'à 100 ans (T-100) — pensée pour les besoins qui diminuent avec le temps : hypothèque, jeunes enfants, prêt commercial.

Une protection permanente, sans surprise.

Couvre toute votre vie, prime et montant garantis dès le départ. Accumule une valeur de rachat à laquelle vous pouvez accéder de votre vivant. La forme la plus simple et la plus prévisible de protection permanente.

La vie entière, avec un potentiel de croissance en plus.

En plus de la protection de base garantie, ce type de police vous permet de recevoir des participations annuelles (non garanties) qui augmentent votre capital-décès et votre valeur de rachat au fil du temps. Le taux exact varie d'une année à l'autre — je vous confirme le taux en vigueur au moment de notre rencontre.

Protection et épargne, dans un seul produit.

Combine une protection permanente avec un volet placement flexible, à l'abri de l'impôt. Utile si vous avez déjà maximisé votre REER et votre CELI, ou si vous voulez personnaliser vos primes et vos placements.

Des protections qu'on ajoute à votre police.

L'assurabilité garantie vous permet d'augmenter votre couverture plus tard, sans nouvel examen médical — utile quand votre situation évolue vite. L'exonération des primes en cas d'invalidité continue de payer vos primes à votre place si vous devenez invalide. La prestation accélérée verse une partie du capital de votre vivant en cas de maladie grave ou terminale.

Un chiffre de départ, pas une règle universelle.

Le bon montant dépend de vos dettes, du nombre d'années à protéger et de ce que vous voulez laisser. La calculatrice suivante vous donne un premier repère.

Ajustez votre revenu et vos dettes.

Une estimation simple du capital à considérer — un point de départ pour la discussion, pas un montant final.

On établit votre besoin réel ensemble ?

20 minutes suffisent pour voir ce qui s'applique à votre famille, exactement.

Ce qu'on me demande le plus souvent.